



## Introduction

Ce document comprend des renseignements sur les objectifs de l'examen, une présentation sommaire de son contenu ainsi que les textes de loi et les normes à étudier.

## Objectifs et présentation de l'examen

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

### 14.3. Entrepreneur en autres types d'appareils élévateurs

Cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui ne sont pas réservés exclusivement aux entrepreneurs en électricité et qui concernent les appareils élévateurs non compris dans la sous-catégorie 1.10 prévue à l'annexe I et dans les sous-catégories 14.1 et 14.2 ainsi que les travaux de construction connexes.

Cette sous-catégorie est divisée en limitations :

1 Travaux limités aux équipements de scène, notamment aux élévateurs de scène, podiums d'orchestre, élévateurs d'orchestre, tables tournante, wagons, rails et rideaux de scène et système de changement de décors.

2 Travaux limités aux plates-formes suspendues mécaniques qu'utilisent les ouvriers pour avoir accès aux surfaces externes et internes des bâtiments et ouvrages de génie civil. Ces appareils peuvent être fixes ou amovibles.

3 Travaux limités aux équipements de levage industriel, notamment aux ponts roulants, portiques, potences murales, chariots, grues à flèche, palans et autres appareils présentant les mêmes caractéristiques utilisés par des travailleurs.

4 Travaux limités aux systèmes de stationnements mécanisés utilisés pour monter et descendre des véhicules dans le but de les stationner.

5 Travaux limités aux quais et ponts niveleurs, notamment aux appareils de mise à niveau, tables élévatrices, niveleurs hydrauliques, niveleurs mécaniques, niveleurs muraux niveleurs pour bordure de quai et autres appareils de levage utilisés afin de faciliter le chargement et le déchargement des camions à un bâtiment.

6 Travaux limités aux monte-personne à courroie sans fin, manuels à contrepoids et/ou électriques utilisés pour le transport vertical du personnel autorisé.

7 Travaux limités aux convoyeurs permanents ou temporaires servant au transport de boîtes et de matériaux en vrac ou en unités.

## Renseignements sur l'examen

- Durée : 3 h
- Note de passage : 60 %
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : examen à choix multiple

Pour la sous-catégorie 14.3 - Entrepreneur en autres types d'appareils élévateurs, l'examen se fait oralement. L'examen est fait en fonction de la limitation choisie.

## Contenu de l'examen

L'examen de la sous-catégorie *14.3 Entrepreneur en xxxxxxxxxx*, aborde les matières suivantes :

- définitions et types de systèmes;
- encadrement législatif, normatif et réglementaire;
- plans, devis et estimation;
- normes et gestion des travaux.

## Préparation à l'examen

Pour vous préparer à l'examen, il est recommandé de consulter le **profil de compétences**, qui décrit l'ensemble des éléments de compétence et des habiletés qui sont attendus du répondant et qui peuvent être évalués lors de l'examen.

Vous trouverez le **profil de compétences**, la présente fiche d'information et d'autres renseignements pertinents sur notre site Web : [www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examen](http://www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examen).

## Lectures recommandées et matériel fourni durant la séance d'examen

À titre de répondant, vous devez respecter les exigences législatives et réglementaires de votre domaine de qualification. Vous devez donc actualiser régulièrement vos connaissances des lois, règlements, codes et normes.

Voici les principaux documents qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents	Lecture recommandée pour la limitation	Fourni à l'examen
<i>Loi sur le bâtiment</i> (L.R.Q., c. B-1.1)	Tous	
<i>Code de construction du Québec – Chapitre I, Bâtiment (2015)</i> (RLRQ, c.B-1.1, r.2)	Tous	
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires</i> (RLRQ,c.B-1.1,r.9)	Tous	
<i>Loi sur la santé et la sécurité du travail</i> (RLRQ,c.S-2.1)	Tous	
<i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i> (RLRQ,c.S-2.1. r.4)	Tous	
<i>CAN/CSA Z271 – Règles de sécurité pour les plates-formes suspendues mécaniques</i>	2	
<i>CAN/CSA B167 – Ponts roulants : conception, inspection, mise à l'essai, entretien et utilisation sécuritaire</i>	3	
<i>ASME A113.1 - American standard safety code for mechanized parking garage equipment</i> <i>EN 14010 - Safety of machinery - Equipment for power driven parking of motor vehicles</i>	4	
<i>CAN/CSA B311 - Code de sécurité sur les monte-personnes</i>	6	
<i>ASME B20.1 – Safety Standard for Conveyors and Related Equipment</i>	7	

Plusieurs de ces documents sont accessibles, pour consultation, sur le site Web des Publications du Québec à l'adresse suivante : [www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca).

## Matériel fourni

Le matériel nécessaire à la passation de l'examen (calculatrice, règle, papier, crayon, etc.) sera fourni sur place.

Seuls les documents et le matériel remis par la personne responsable de la surveillance pourront être utilisés durant la séance d'examen.